

Chapitre 13

Programmes d'accueil d'élèves étrangers



En quoi consistent les programmes d'accueil d'élèves étrangers?

Les programmes d'accueil d'élèves étrangers favorisent la diversité et les interactions interculturelles en faisant venir des élèves d'autres pays dans les écoles de l'Alberta. Contrairement aux programmes d'échange d'élèves, les programmes d'accueil ne prévoient pas de voyage à l'étranger pour les élèves albertains. Leur objectif est plutôt d'attirer des élèves du monde entier pour venir étudier en Alberta, des élèves qui ont réussi et qui sont motivés. Ces élèves font partie des plus performants dans leur pays d'origine, et l'expérience a montré qu'ils continuent d'exceller quand ils viennent ici.

Les élèves étrangers choisissent l'Alberta pour diverses raisons. Certains recherchent l'immersion culturelle et linguistique, tandis que d'autres souhaitent obtenir leur diplôme d'études secondaires d'une école de l'Alberta pour poursuivre leurs études dans un établissement postsecondaire de la province. Il est important de prendre en compte ces motivations lorsqu'on doit planifier et gérer un programme d'accueil d'élèves étrangers, car elles en influencent tous les aspects, des stratégies de recrutement à l'élaboration de programmes.

Comme les élèves étrangers ont des objectifs différents, les programmes diffèrent également. La plupart des programmes offerts en Alberta accueillent les élèves étrangers durant l'année scolaire normale. Certaines autorités scolaires proposent également des programmes d'été de courte durée pour les groupes qui souhaitent améliorer leur anglais ou leur français et découvrir la culture canadienne. Les autorités scolaires qui accueillent un grand nombre d'élèves



étrangers souhaitant poursuivre des études dans un établissement postsecondaire de l'Alberta offrent parfois aussi à ces élèves des cours de préparation aux études universitaires.

Qui sont les élèves étrangers?

Vu le grand nombre d'élèves originaires d'un autre pays au sein du système scolaire de l'Alberta, il peut être difficile de savoir qui sont les élèves « étrangers ».

Le terme « élèves étrangers » désigne les élèves non canadiens qui étudient actuellement en Alberta et dont les parents sont d'une autre nationalité et vivent dans un autre pays que le Canada. Ces élèves n'ont pas le droit d'accès à l'éducation en vertu de l'article 8 de la *School Act* de l'Alberta, et leurs études ne sont pas financées par Alberta Education. Par conséquent, de nombreuses autorités scolaires choisissent d'exiger des frais de scolarité particuliers pour ces élèves, et ils sont souvent désignés comme étant des élèves « payants ».

En revanche, les groupes suivants ne sont pas considérés comme étant des élèves étrangers :

- les citoyens canadiens qui reviennent vivre au Canada (des frais de non-résidents peuvent s'appliquer);
- les résidents permanents et les demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés qui habitent au Canada;
- les élèves qui participent à un programme d'échange réciproque;
- les élèves dont les parents ont obtenu un permis d'études ou un permis de travail au Canada (y compris les enfants de travailleurs étrangers temporaires).

À noter que cette liste n'a qu'une valeur indicative et qu'elle n'est pas exhaustive. Pour des renseignements complets et actualisés concernant les élèves étrangers, consultez le document *Accès et financement pour les élèves étrangers en Alberta : Foire aux questions* (voir l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers, ou visitez le site Web d'Alberta Education, à l'adresse http://education.alberta.ca/media/1096318/acces%20au%20financement%20pour%20eleves%20etrangers_web.pdf.pdf.



Pourquoi établir un programme d'accueil d'élèves étrangers?

Les programmes d'accueil d'élèves étrangers présentent de nombreux avantages pour l'autorité scolaire, les élèves sur place et les élèves étrangers.

Perspectives et diversité

Lorsqu'ils sont bien gérés, les programmes d'accueil d'élèves étrangers peuvent apporter de la diversité dans les classes de la province et exposer les élèves à de nouvelles cultures et à de nouveaux modes de pensée. Voici comment un enseignant d'études sociales de l'Alberta décrit son expérience avec les élèves étrangers :

« L'année dernière, c'était l'introduction au programme d'études sociales en 10^e année. J'avais des élèves du Brésil, d'Allemagne, d'Afghanistan et du Pakistan. En mettant l'accent sur la mondialisation, ces élèves ont apporté une bonne variété de points de vue sur le sujet et sur nombre d'autres. Leur participation a été très enrichissante, et le fait de les avoir dans la classe a été très bénéfique pour nos élèves de l'Alberta. »

Brian Plastow, enseignant,
Thurber Comprehensive High School, Red Deer Public School District No. 104

Les programmes d'accueil d'élèves étrangers peuvent également avoir une influence importante sur les élèves qui viennent étudier ici, comme le montre l'observation de cet élève du Japon :

« Étrangement, des inconnus me souriaient, mais sans que cela me mette mal à l'aise. En fait, j'aimais bien. Beaucoup d'ailleurs. Je pense que c'était le meilleur aspect du style canadien. LE SOURIRE. Alors j'essayais de leur sourire aussi. Malheureusement, cela est plutôt rare au Japon. Même que si je me mettais à sourire à des inconnus, ils penseraient que je suis bizarre. Ici, énormément de personnes ont une culture étrangère. Pourtant, ils ne m'ont pas trouvé anormal ni spécial. Ils acceptent et partagent la culture de tout le monde. Au Japon, on évite souvent de communiquer avec les étrangers. Au Canada par contre, ma famille hôte, mes amis et mes enseignants parlaient souvent avec moi et ils m'ont aidé à apprendre l'anglais, malgré le fait que j'étais un étranger. J'ai réussi à survivre au Canada pendant un an, et je pense que c'est parce que j'ai eu beaucoup d'aide de la part de beaucoup de personnes. Maintenant, j'essaie d'accepter les autres cultures et d'aider les uns les autres à s'apprécier. »

Élève venu du Japon, Edmonton School District No. 7

Inscription et programmes

Plus les autorités ont d'inscriptions, plus elles sont en mesure de développer leurs programmes, ce qui profite directement aux élèves de l'Alberta. Les élèves étrangers peuvent également permettre aux autorités scolaires d'atteindre le nombre d'élèves requis pour offrir certains cours ou programmes particuliers, notamment dans les régions rurales. Par exemple, si l'école ne dispose pas du nombre suffisant d'élèves inscrits à

un cours donné pour justifier de l'offrir, le fait d'accueillir des élèves étrangers, qui ont les capacités requises et souhaitent suivre ce cours, peut accroître le nombre d'inscrits jusqu'au seuil minimum. Il en résulte une situation avantageuse pour tout le monde : les élèves étrangers peuvent suivre des cours dans l'école albertaine, et les élèves de l'Alberta peuvent s'inscrire à des cours auxquels ils n'auraient pas accès autrement.

Réseautage

Les relations qui se créent durant les activités de recrutement d'élèves étrangers peuvent avoir diverses retombées positives. Par exemple, pendant son séjour à l'étranger, le coordonnateur du programme d'accueil d'élèves étrangers peut établir des relations avec les administrateurs ou les enseignants qui souhaitent créer des partenariats d'apprentissage ou des échanges avec des écoles de l'Alberta. Ce genre de partenariats peut enrichir l'apprentissage de tous les élèves albertains, dans toutes les matières (voir le chapitre 10 : Partenariats scolaires internationaux).

Par ailleurs, comme les salons de recrutement s'adressent généralement à tous les niveaux d'éducation, les coordonnateurs des programmes d'accueil d'élèves étrangers de niveau M-12 ont souvent l'occasion de voyager et de faire du réseautage avec les coordonnateurs des établissements postsecondaires de l'Alberta, et de coordonner leurs efforts avec les leurs. Ces partenariats peuvent donner lieu à diverses initiatives communes avantageuses pour les élèves et les enseignants de la province.

Financement

Les frais de scolarité payés par les élèves étrangers peuvent fournir aux autorités scolaires les fonds nécessaires pour enrichir leurs activités d'éducation internationale, par exemple pour :

- embaucher un coordonnateur de programme international pour diriger les initiatives;
- améliorer les programmes d'apprentissage de l'anglais;
- renforcer les programmes ou les services de soutien aux élèves étrangers;
- créer des bourses d'études pour les élèves albertains afin d'étudier à l'étranger.

Par où commencer pour établir un programme d'accueil d'élèves étrangers?

De quoi a-t-on besoin pour mettre sur pied un programme d'accueil d'élèves étrangers? Quels types d'engagements, de ressources et d'expertises cela requiert-il? Cette section présente les étapes à suivre pour étudier, amorcer et mettre en œuvre un tel programme.

Première étape : Élaborer un cadre pour le programme
Deuxième étape : Mettre en œuvre le programme
Troisième étape : Soutenir les nouveaux arrivants en Alberta

Première étape : Élaborer un cadre pour le programme

L'idée de créer un programme d'accueil d'élèves étrangers peut venir de n'importe qui au sein de l'autorité scolaire, mais l'approbation finale de ce programme revient au conseil scolaire. Pour satisfaire aux exigences du conseil, il ne suffit pas d'avoir un bon argument sur les avantages d'un programme d'accueil. Il faut élaborer un cadre de programme où sont définies les ressources nécessaires et la faisabilité générale du programme. Ce cadre doit se conformer à la vision et aux objectifs de l'autorité scolaire ainsi qu'au plan détaillé dont il est question au chapitre 4 : Stratégie d'internationalisation.

Créer un cadre de programme implique plusieurs tâches importantes. L'ordre dans lequel celles-ci sont effectuées peut varier d'une autorité scolaire à une autre.

Lire les lignes directrices pour la gestion des programmes d'accueil d'élèves d'étrangers

Lisez les lignes directrices pour la gestion d'un programme d'accueil d'élèves étrangers réussi au sein des autorités scolaires de l'Alberta, à la page 171. Ces lignes directrices ont été créées afin d'aider les autorités scolaires de l'Alberta à élaborer des programmes d'accueil d'élèves étrangers qui ont du succès. Elles présentent les pratiques exemplaires et expriment l'engagement de l'Alberta à offrir aux élèves étrangers un enseignement de qualité. Elles définissent également les mesures qui garantissent que les décisions sont prises tant dans l'intérêt de l'élève étranger que dans celui de l'autorité scolaire qui l'accueille.

Pour mieux comprendre et appliquer ces lignes directrices, consultez le commentaire accompagnant l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers.

Trouver ou nommer un coordonnateur

La création d'un programme conforme aux lignes directrices dont il est question à la page précédente exige de l'autorité scolaire un engagement considérable de temps et d'efforts. Il est important de nommer un membre du personnel pour coordonner le programme et s'en faire le champion. Cette personne joue un rôle essentiel dans la réussite du programme. Ses tâches peuvent inclure les suivantes :

- représenter l'autorité scolaire lors de missions éducatives à l'étranger;
- servir de personne-ressource principale pour les élèves étrangers et leur famille;
- offrir du soutien aux écoles et aux enseignants qui accueillent des élèves étrangers.

Déterminer les capacités de l'école et de la communauté

Lorsque l'on envisage de créer un programme d'accueil d'élèves étrangers, il est essentiel de déterminer les capacités qu'ont l'école et la communauté de soutenir un tel programme. Pour cela, il faut se poser certaines questions importantes telles que les suivantes.

- **Les écoles ont-elles de la place pour accueillir des élèves étrangers?** Si oui, combien? Quelles sont les écoles qui sont en mesure de le faire? Les directeurs et les enseignants de ces écoles sont-ils prêts à collaborer avec l'autorité scolaire pour s'assurer que les élèves étrangers sont bien accueillis et soutenus?
- **La communauté a-t-elle la capacité d'accueillir des élèves étrangers?** Existe-t-il des endroits pour les héberger, comme des familles d'accueil ou des dortoirs? Si oui, combien? Les membres de la communauté sont-ils prêts à collaborer avec l'autorité scolaire pour s'assurer que les élèves étrangers sont bien accueillis et soutenus?



Pour répondre à ces questions de façon précise et encourager la participation des écoles et de la communauté, vous pouvez constituer un comité directeur composé de représentants de tous les groupes touchés par le programme.

Estimer les couts et fixer le montant des frais de scolarité

Les autorités scolaires ne reçoivent pas de financement d'Alberta Education pour les élèves étrangers. En vertu de la *School Act*, les autorités scolaires peuvent déterminer les frais de scolarité qu'elles veulent demander aux élèves étrangers. La plupart des conseils scolaires décident d'un montant permettant de couvrir le cout total de l'éducation de l'élève. Les autorités scolaires peuvent également décider de n'exiger aucun frais, mais c'est plutôt rare.

Afin de déterminer le montant des frais, il est important d'estimer le cout relatif à tous les éléments du programme, y compris les suivants :

- enseignement en classe pour l'élève étranger;
- soutien de l'élève, y compris en apprentissage de l'anglais, en services de conseils et d'orientation et en cas de besoins spéciaux. **Remarque** : Les programmes d'accueil d'élèves étrangers ne visent généralement pas les élèves étrangers ayant des besoins spéciaux, car dans la plupart des cas, l'enseignement adapté de qualité coute cher, et lorsque ce cout s'ajoute aux frais de base, les frais de scolarité deviennent trop élevés;
- administration du programme d'accueil d'élèves étrangers, comme le salaire et les frais de déplacement du coordonnateur, la création des documents promotionnels, les indemnités pour les familles d'accueil et autres frais généraux administratifs;
- entretien de l'école;
- transport.

Qu'ont-ils fait?

Pour lancer son programme d'accueil d'élèves étrangers, l'Edmonton School District No. 7 a réservé un montant fixe afin d'organiser une campagne de recrutement à petite échelle. Afin de créer le programme, le conseil a réinvesti une partie des frais des élèves étrangers dans les activités de recrutement. L'Edmonton School District No. 7 dispose désormais du plus important programme d'accueil d'élèves étrangers de l'Alberta, et n'entraîne pas de couts supplémentaires, car les frais de scolarité des élèves étrangers couvrent la totalité du cout du programme.

Pour mettre sur pied un programme d'accueil d'élèves étrangers qui connaîtra beaucoup de succès, il faut un investissement de plus d'un an. Les autorités scolaires qui souhaitent lancer un tel programme doivent préparer un budget pour celui-ci à inclure dans leur plan triennal.

Mettre au point un plan de recrutement

Certaines autorités scolaires ont amorcé leur programme d'accueil d'élèves étrangers presque par hasard, en accueillant des neveux, des nièces ou des cousins de membres de la communauté dans leurs écoles. Si le bouche à oreille est utile pour amorcer un programme et le maintenir, il est également nécessaire de créer un plan de recrutement détaillé pour assurer sa réussite. Le plan de

Qui allons-nous recruter?

Souhaitez-vous recruter des élèves :

- d'un âge particulier?
- ayant des motivations particulières; p. ex., qui recherchent une formation intensive en anglais, une immersion culturelle ou l'obtention du diplôme d'études secondaires?
- ayant un certain niveau d'anglais ou de réussite scolaire?
- ayant un centre d'intérêt éducatif particulier; p. ex., qui recherchent une école religieuse ou non, ou bien un établissement qui offre des programmes substitués?

recrutement doit prendre en compte le budget disponible ainsi que le type et le nombre d'élèves que vous souhaitez recruter (voir l'encadré ci-contre).

Les plans de recrutement les plus efficaces s'appuient sur des recherches solides. Il faut ainsi étudier en détail le type d'élève que l'autorité scolaire est en mesure de soutenir, et les pays qui possèdent ce type d'élève. Ces recherches peuvent comprendre des consultations auprès des écoles locales, des organismes communautaires, d'autres membres du Conseil consultatif en matière d'éducation internationale et des bureaux de commerce de l'Alberta à l'étranger.

Une fois que l'autorité scolaire a défini son public cible, elle peut alors définir des stratégies de recrutement précises afin de :

- créer un site Web pour les élèves étrangers;
- diffuser le matériel de promotion;
- trouver des représentants et collaborer avec eux;
- participer à des salons sur les études à l'étranger;
- faire de la publicité dans les magazines.

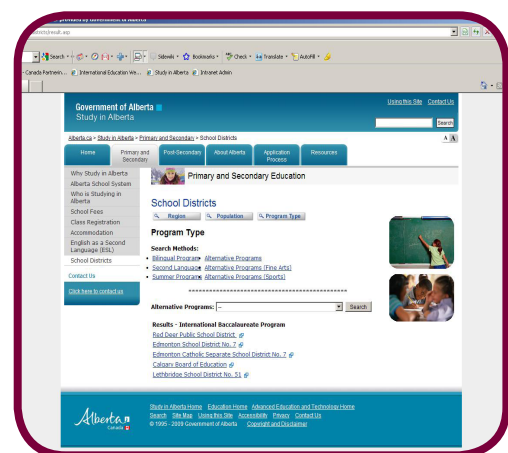
Pour assurer la réussite des activités de recrutement, il faut assurer une présence de l'autorité scolaire dans la région visée et gagner la confiance des élèves potentiels et de leurs parents. Il faut du temps pour créer ce genre de rapport et cette confiance dans le marché cible. Il arrive souvent que les parents assistent au même salon plusieurs années de suite avant de décider d'envoyer leur enfant dans une autorité scolaire donnée (voir l'encadré ci-contre). C'est la raison pour laquelle les autorités scolaires doivent s'engager dans un plan pluriannuel et prévoir qu'il faudra un certain temps avant de constater une augmentation du nombre d'élèves.

Créer un site Web pour les élèves étrangers
Internet est la source d'information la plus largement utilisée par les élèves du monde entier. Les élèves doivent pouvoir y trouver les renseignements essentiels, comme les frais de scolarité et les programmes offerts. Sur leur site Web, les écoles doivent publier de l'information

L'importance de la présence

« À Monterrey, au Mexique, j'ai rencontré Oscar et sa famille pendant trois années. Oscar a finalement décidé de venir à Red Deer, où il a suivi un programme complet de BI. Après une planification minutieuse, sa famille est maintenant en train d'immigrer au Canada. »

– Rob Porkka, directeur, services d'éducation internationale, Red Deer Public School District No. 104.



à l'intention des élèves étrangers en français et dans les langues visées (voir la rubrique Conseils pour la création de matériel de promotion en ligne ou imprimé, à la page 182).

Les sites Internet peuvent être plus ou moins sophistiqués, de la simple publication d'un document PDF à la création d'un ensemble de pages Web visant spécialement les élèves étrangers. Quoi qu'il en soit, le texte doit présenter autant d'information que possible sur les sujets fondamentaux mentionnés dans les lignes directrices au début de cette section. Il peut également être utile de souligner les points forts de l'autorité scolaire et de la communauté.

Une fois que vous avez publié les renseignements destinés aux élèves étrangers sur votre site Web, veuillez en avvertir la direction International Education Services d'Alberta Education afin qu'elle ajoute un lien sur le site Web « Study in Alberta » (<http://www.studyinalberta.ca>).

Diffuser les documents promotionnels

Un autre bon moyen de faire savoir que votre autorité scolaire offre des programmes d'enseignement de qualité et accueille des élèves étrangers consiste à concevoir et à diffuser une brochure ou une trousse de matériel de promotion. Cette documentation peut être distribuée directement aux élèves par un intermédiaire ou lors de salons sur les études à l'étranger (voir la rubrique Conseils pour la création de matériel de promotion en ligne ou imprimé, à la page 182).

Une bonne réputation, ça aide!

Lors d'un voyage d'affaires en Chine, en 2004, j'ai rencontré par hasard le directeur d'une grande école mixte d'environ 4 000 élèves. Lors d'une simple conversation, celui-ci m'a dit qu'il savait que l'Edmonton School District No. 7 travaillait en Chine depuis longtemps et que les élèves qui présentaient une demande pour nos programmes réussissaient souvent à obtenir leur visa. Il a ajouté que dans sa communauté, de nombreux parents souhaitaient envoyer leurs enfants dans un pays occidental pour leur offrir une immersion linguistique, de préférence à un endroit où leur enfant aurait la possibilité de poursuivre leurs études dans une bonne université.

Le jour suivant, je me suis rendue dans son école. J'ai rencontré une grande partie du personnel administratif, et deux jours plus tard, j'ai fait une présentation devant près de 600 élèves. Notre partenariat était scellé, et depuis lors, nous avons accueilli plus de 30 élèves de cette école dans plusieurs de nos établissements.

Le fait de connaître son partenaire offre des avantages incommensurables. Les choses se font rapidement en Chine lorsqu'on se trouve des objectifs compatibles! »

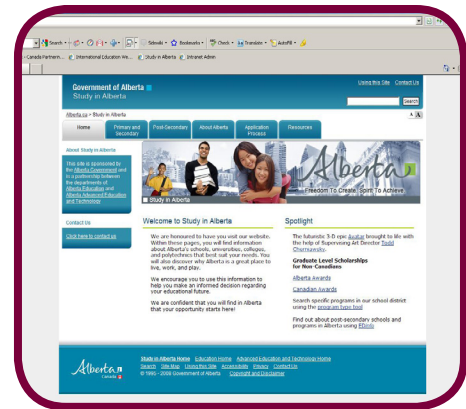
– Ann Calverley, superviseure, Programmes internationaux, Edmonton School District No. 7

Conseils pour la création de matériel de promotion en ligne ou imprimé

- Renseignez-vous sur votre public. Certains élèves étrangers, ainsi que leurs parents, seront intéressés par les cours facultatifs et la nature libérale de l'enseignement en Alberta, tandis que d'autres mettront l'accent presque exclusivement sur l'excellence à réussir les cours obligatoires. Parlez aux représentants du pays auquel est destinée votre documentation pour en savoir plus sur le type d'information qui importe aux élèves et aux parents qui y vivent.
- Présentez votre autorité scolaire dans son contexte. La plupart des élèves étrangers ne connaissent pas la province de l'Alberta, et encore moins ses villes et ses autorités scolaires. Le Canada, en revanche, ne leur est pas étranger. Pour attirer les élèves dans votre autorité scolaire, il est donc important de présenter d'abord le Canada, puis l'Alberta, pour ensuite parler de la région ou de la ville où se situe l'autorité.
- Traduisez les renseignements importants. Pour aider les élèves et les parents qui ne maîtrisent pas bien l'anglais, cela vaut la peine de traduire votre matériel de promotion dans les principales langues. Cependant, il peut être très coûteux de faire traduire la totalité des documents, et ceux-ci peuvent exiger des mises à jour régulières. Choisissez donc plutôt de ne faire traduire que les parties les plus importantes et de publier ou de distribuer cette fiche sommaire.
- Créez des documents imprimés qui durent. N'indiquez pas de renseignements variables d'une année à l'autre, comme le montant des frais de scolarité ou les dates limites de demande. Présentez plutôt de l'information concernant le programme, qui a peu de chances de changer. Il vaut mieux fournir les renseignements complets et les détails particuliers sur le site Web de l'autorité scolaire ou sur une fiche d'une page que vous pouvez mettre à jour et réimprimer à moindre coût.
- Optimisez la transportabilité du matériel et la variété d'utilisation possible. Lorsque vous concevez votre matériel de promotion, n'oubliez pas que vous devrez l'expédier à l'étranger ou le transporter avec vous. Pensez également aux diverses situations où vous pourriez l'utiliser. Est-il rédigé de manière à plaire à différents types de publics (parents, élèves, représentants) et de cultures?
- Imprimez un nombre stratégique de documents. Il peut être difficile d'évaluer le nombre de brochures ou de trousse promotionnelles à imprimer. Cela dépend de plusieurs facteurs, comme l'envergure du programme de l'autorité scolaire, le budget et la grandeur du salon où vous devez vous rendre. Les autorités scolaires qui disposent de programmes d'accueil d'élèves étrangers bien établis peuvent être en mesure de donner des conseils sur les quantités à imprimer.
- Pensez aux frais d'impression et d'expédition. Dans certains cas, il peut être plus économique et plus pratique de faire imprimer vos documents promotionnels à l'étranger plutôt que de les faire imprimer au Canada, puis de les expédier.

Certains bureaux de commerce international de l'Alberta soutiennent activement le recrutement d'élèves et acceptent de recevoir du matériel de promotion afin de le distribuer aux parties intéressées. Vous trouverez la liste des bureaux de commerce international de l'Alberta sur le site Web du ministère International and Intergovernmental Relations, à l'adresse <http://www.international.alberta.ca/933.cfm>. Veuillez communiquer avec la direction International Education Services d'Alberta Education avant d'entrer en contact avec ces bureaux directement.

Enfin, Alberta Education publie un catalogue des autorités scolaires qui disposent de programmes d'accueil d'élèves étrangers actifs. Ce catalogue est diffusé aux bureaux de recrutement et de commerce établis à l'étranger. Pour figurer dans ce catalogue, communiquez avec la direction International Education Services d'Alberta Education.



Trouvez des représentants et collaborez avec eux

On utilise de nombreux termes pour désigner les personnes chargées de recruter des élèves étrangers pour le compte d'une autorité scolaire :

représentants autorisés, recruteurs à l'étranger et partenaires représentants, pour n'en citer que quelques-uns. Dans le présent guide, nous parlons de représentants. Il vous faudra peut-être consulter le service juridique de votre autorité scolaire pour connaître le terme à privilégier lors de la rédaction de vos contrats.

Les représentants peuvent être des personnes ou des organisations. Ils mettent les élèves étrangers qui souhaitent étudier dans un autre pays en relation avec les écoles et les établissements qui sont disposés à les accueillir. Il s'agit d'entreprises à but lucratif, qui se rémunèrent en facturant leurs services aux autorités scolaires, aux élèves, et parfois aux deux.

Dans certains pays comme la Chine, il peut être difficile de pénétrer le marché sans avoir de représentant assurant le soutien sur place. Par exemple, le représentant peut aider les élèves à remplir les formulaires de demande, à obtenir leur permis d'études et à transférer les frais de scolarité payés par les parents au conseil scolaire. Les représentants servent également de lien entre l'autorité scolaire et la famille de l'élève quand il est en Alberta.

Étapes à suivre avant de conclure une entente avec un représentant

- Examiner le plan d'affaires du représentant et tout autre document de l'entreprise.
- Demander des références et les vérifier.
- Vérifier que le représentant possède un bureau local dans le pays où vous souhaitez recruter. Pour bien assurer la liaison, il est essentiel d'avoir un bureau dans le pays.
- Fournir un exemplaire des lignes directrices pour la gestion d'un programme d'échange d'élèves réussi au sein des autorités scolaires de l'Alberta, et s'assurer que le représentant est disposé à s'y conformer.
- Examiner la question de la rémunération du représentant et s'accorder sur ce point avec lui.
- Convenir d'un titre pour le représentant, jugé acceptable par le conseiller juridique de l'autorité scolaire.

Un exemple de questionnaire à l'intention des représentants est aussi inclus à l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers.

Les représentants fournissent des renseignements utiles aux élèves et aux autorités scolaires pour les aider à prendre leur décision, respectivement d’aller étudier à l’étranger ou d’accepter la demande des élèves étrangers. Les représentants sont généralement bien informés de ce qu’offre l’autorité scolaire et de ses attentes, ce qui leur permet de la recommander aux élèves qui y correspondent le mieux. De plus, comme ils se trouvent dans le pays et qu’ils parlent la langue locale, ils peuvent établir plus facilement des relations de confiance avec les écoles et les membres de la communauté.

Il existe des représentants de qualité et de réputation variables. Il faut parfois procéder par tâtonnement pour en trouver un qui convient bien à votre autorité scolaire. Il arrive souvent que les autorités scolaires rencontrent les représentants et prennent leurs dispositions avec eux à l’occasion des salons sur les études à l’étranger (voir ci-dessous).

Pour que la collaboration porte ses fruits, l’autorité scolaire et le représentant doivent entretenir une relation de confiance mutuelle et de communication franche. Si la première peut prendre du temps à établir, on peut faciliter la dernière en créant un guide à l’intention du représentant. Ce type de guide fournit aux représentants les renseignements essentiels sur l’autorité scolaire et définit clairement les attentes de celle-ci vis-à-vis du représentant. On y trouve généralement de l’information générale, du même genre que celle qui figure sur votre site Web ou votre brochure, mais ces guides peuvent également présenter des renseignements plus détaillés, notamment les modalités de l’entente avec le représentant.

Participer à des salons sur les études à l’étranger

Les salons sur les études à l’étranger s’apparentent à des salons des carrières. Les écoles, les universités et les établissements d’enseignement des langues réservent un espace dans un hôtel ou un centre de conférence, moyennant des frais, où ils peuvent faire la promotion de leurs programmes auprès d’élèves qui souhaitent étudier à l’étranger. La participation à ces salons est exigeante en temps et en argent, car un représentant de l’autorité scolaire doit se rendre sur les lieux. L’autorité scolaire doit aussi créer un affichage léger et facile à installer pour attirer les élèves potentiels.

Il existe différents groupes qui organisent des salons sur les études à l’étranger. La liste ci-dessous pourra vous servir de point de départ pour votre planification.



Exemples de salons sur les études à l'étranger

Évènements commandités par Alberta Education et Alberta Advanced Education and Technology

Alberta Education et Alberta Advanced Education and Technology commanditent des salons sur les études à l'étranger dans les pays qu'ils ont définis comme étant des marchés stratégiques (voir la rubrique Leadership à l'échelle provinciale, du chapitre 3 : Leadership et collaboration). Ils soutiennent les autorités scolaires et les établissements postsecondaires, soit en offrant des subventions pour couvrir les frais de participation au salon, soit en organisant un « minisalon » composé uniquement d'établissements de l'Alberta. Ces ministères encouragent les établissements de la province à participer ensemble aux salons de manière à renforcer la présence de l'Alberta et à réduire le risque pour une autorité scolaire ou un établissement de se retrouver noyés dans une mer d'écoles internationales. Les salons commandités par le gouvernement donnent également l'occasion aux administrateurs de l'éducation internationale de nouer des liens avec leurs homologues des autres autorités scolaires de l'Alberta.

Évènements commandités par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) Canada

Le MAECI et les ambassades du Canada à l'étranger organisent des événements où figurent des établissements d'enseignement canadiens. Ces salons encouragent la participation des établissements de l'ensemble du pays. Alberta Education est souvent mis au courant lorsque des salons de ce type sont organisés, et le ministère diffuse l'information aux membres du Conseil consultatif en matière d'éducation internationale. Par exemple, des salons commandités par l'ambassade sont souvent organisés à Séoul, en Corée, et à Tokyo, au Japon. Pour de plus amples renseignements sur les événements commandités par les ambassades, visitez : <http://www.international.gc.ca/ciw-cdm/embassies-ambassades.aspx?lang=fr>.

Évènements de Business Marketing International (BMI)

BMI organise des salons sur les études à l'étranger et des salons pour les représentants dans le monde entier. Les ateliers du BMI pour les représentants portent sur un pays en particulier (le BMI forme les représentants sur le Canada ou les États-Unis, par exemple), alors que les salons sur les études à l'étranger comprennent des écoles et des établissements postsecondaires du monde entier. Pour de plus amples renseignements, visitez : <http://www.bmimedia.net//bmi>.

Chinese Education Expo (CEE)

La CEE se compose d'une série de salons sur les études à l'étranger, qui se tiennent dans plusieurs villes de Chine. Elle est organisée par la société Fairlink Exhibition Services Ltd., commanditée par la China Education Association for International Exchange et approuvée par le ministère chinois de l'Éducation. Pour de plus amples renseignements, visitez : <http://www.chinaeducationexpo.com/english/index.shtml>.

Co-Ex Convention Exhibition Centre

Co-Ex est le salon sur les études à l'étranger et les langues le plus important de Corée. Organisé par la société Korea Trade Fairs Ltd., le salon Co-Ex se tient chaque année à Séoul. Pour de plus amples renseignements, visitez : http://www.yuhak2min.com/eng_yuhak/main.asp.

Évènements de l'International Consultants for Education and Fairs (ICEF)

L'ICEF est un organisme allemand qui organise des salons pour les représentants du monde entier et qui offre des formations en recrutement et des séminaires sur l'information commerciale à l'intention des recruteurs. Pour de plus amples renseignements, visitez : <http://www.icef.com/?L=2>.

Évènements de la World Educate Business Association (WEBA)

La WEBA est une organisation affiliée qui établit des relations entre les représentants, les fournisseurs de services d'éducation et les conseillers en études à l'étranger en organisant des salons et des ateliers dans le monde entier. Pour de plus amples renseignements, visitez : <http://www.webafairs.com>.

Faire de la publicité dans les magazines

Il existe de nombreuses publications dans le monde destinées aux élèves qui envisagent d'aller étudier à l'étranger. Certaines autorités scolaires décident de promouvoir leurs programmes dans ces magazines. Toutefois, ce type de publicité étant assez coûteux, il est important de choisir soigneusement des revues qui conviennent bien au public cible.

La liste ci-dessous vise à fournir quelques exemples de magazines de recrutement aux administrateurs de l'éducation internationale. Cette liste n'est pas exhaustive, et sa qualité n'a pas été contrôlée.

Nom de la publication	Éditeur	Marché cible/distribution
<i>Manuel des études au Canada (en japonais)</i>	Keibunsha	Japon
<i>Guide des écoles secondaires (en japonais)</i>	Publications ALC Global	Japon
<i>Education Travel Magazine (en anglais)</i>	Hothouse Media	Monde

Planifier les conditions d'hébergement des élèves (s'il y a lieu)

Une fois que le plan de recrutement est établi, les autorités scolaires doivent penser à l'hébergement des élèves étrangers.

Les conditions d'hébergement dépendent des capacités de l'autorité scolaire et de la communauté environnante. De nombreuses autorités travaillent en collaboration avec des sociétés ou des coordonnateurs spécialisés afin de trouver des familles hôtes pour les élèves étrangers (voir le chapitre 16 : Accueil de visiteurs étrangers). Les autorités scolaires peuvent aussi proposer un hébergement en dortoir surveillé. Enfin, certains élèves s'organisent avec des amis ou des membres de leur famille pour loger chez eux, dans ces instances, l'autorité scolaire n'intervient généralement pas.

Élaborer des politiques

Les politiques écrites protègent à la fois l'élève étranger et l'autorité scolaire en définissant clairement les exigences relatives au comportement des deux parties durant la période d'études, ainsi que les mesures appropriées en cas de manquement à ces attentes. Les autorités scolaires doivent au moins détenir des politiques écrites qui régissent « le placement des élèves étrangers; le paiement et le remboursement des frais de scolarité et des autres frais; la gestion des crises impliquant des élèves étrangers; la sélection des familles d'accueil et du logement, le cas échéant » (voir les lignes directrices pour la gestion d'un programme d'échange d'élèves réussi dans les autorités scolaires de l'Alberta, à la page 171).

Connaissances et compétences essentielles

Tous les éducateurs qui travaillent avec des élèves étrangers doivent comprendre le processus d'adaptation culturelle et les concepts de communication interculturelle (voir le chapitre 6 : Considérations culturelles, et la section Soutenir les nouveaux arrivants en Alberta, dans le présent chapitre). Une liste d'autres connaissances, compétences et qualités importantes est incluse à l'annexe C : Considérations culturelles.

Mettre au point un plan de dotation en personnel

Pour bien intégrer les élèves étrangers dans le milieu scolaire et que toutes les parties concernées retirent le maximum de l'expérience, il est important de préparer adéquatement le personnel de l'autorité scolaire. Pour cela, prenez en compte les points suivants.

- Que va-t-on exiger du personnel de l'autorité scolaire?
- Faudra-t-il embaucher du personnel supplémentaire ou donner certaines tâches en sous-traitance?
- De quelles connaissances ou compétences particulières le personnel aura-t-il besoin? Quelles ressources ou formations seront à la disposition du personnel pour l'aider à les acquérir?
- De quelle manière l'autorité scolaire va-t-elle adapter son plan de dotation si le programme d'accueil d'élèves étrangers prend de l'ampleur (p. ex., s'il passe de 5 à 40 élèves)?

Engagez-vous à offrir aux membres du personnel le perfectionnement professionnel dont ils ont besoin pour que les écoles puissent profiter au mieux de l'accueil d'élèves étrangers.

Faire approuver votre cadre de travail

La dernière étape de la planification d'un programme d'accueil d'élèves étrangers consiste à présenter le cadre de travail à l'administration principale et au conseil scolaire afin d'obtenir leur approbation. Pour avoir le plus de chances d'être accepté, le cadre de travail doit expliquer toutes les possibilités qu'offrirait le programme d'accueil d'élèves étrangers, mais aussi prendre en compte les éventuelles difficultés et prévoir des solutions.

Les sections suivantes de ce guide peuvent également vous être utiles :

Annexe C : Compétence interculturelle : Connaissances, compétences et attitudes clés

Annexe G :

- *Lignes directrices pour la gestion d'un programme d'accueil d'élèves étrangers réussis au sein des autorités scolaires de l'Alberta*
- Exemple de questionnaire à l'intention des représentants

Deuxième étape : Mettre en œuvre le programme

Une fois que le directeur général et le conseil scolaire ont approuvé le cadre du programme, il est temps de commencer à le mettre en œuvre. Pour créer un programme d'accueil d'élèves étrangers, il faut suivre le cadre approuvé et réaliser les tâches suivantes.

Créer une trousse de demande

La trousse de demande doit recueillir les renseignements dont l'autorité scolaire aura besoin pour évaluer qu'un élève étranger donné répond bien aux critères établis. Si l'autorité propose un programme avec hébergement en famille d'accueil, on peut utiliser un formulaire supplémentaire pour recueillir l'information nécessaire afin de trouver une famille hôte pour l'élève. Vous trouverez des exemples de formulaires de demande à l'annexe A : Leadership, ou encore sur le site Web des membres du Conseil consultatif en matière d'éducation internationale, accessible par le site Web « Study in Alberta » du gouvernement de l'Alberta, à l'adresse <http://www.studyinalberta.ca>.

Ce qu'il faut inclure

Les trousse de demande comprennent des renseignements tels que les suivants :

- *Avis sur l'accès à l'information et protection des renseignements personnels;*
- formulaire de demande (voir l'exemple à l'annexe G; d'autres exemples sont présentés sur le site Web « Study in Alberta », à l'adresse <http://www.studyinalberta.ca>;
- explication ou résumé du système de notation de l'école;
- décharge présentant les politiques et les règlements de l'autorité scolaire concernant la conduite, les remboursements, le placement et l'assurance-maladie;
- formulaire ou clause d'attribution de la garde de l'élève;
- note expliquant les modalités de paiement des frais de scolarité.

Les trousse de demande permettent de demander des renseignements et des documents tels que les suivants :

- copie du passeport de l'élève;
- copie conforme du relevé de notes de l'élève pour les deux dernières années portant le sceau officiel de l'école (traduit en anglais, s'il y a lieu);
- lettre de motivation de l'élève;
- références ou lettres de recommandation;
- préférences en ce qui concerne l'école;
- copie des relevés de vaccination de l'élève;
- description de l'endroit où l'élève a entendu parler du programme.

Mettre en œuvre le plan de recrutement

Le plan de recrutement établit l'orientation stratégique relative au recrutement international. Il est désormais temps de prendre des décisions concrètes pour faire avancer votre plan de recrutement. Par exemple, vaut-il la peine pour l'autorité scolaire de se joindre au Réseau des centres d'éducation canadiens? Si vous avez décidé de participer à des salons sur les études à l'étranger, auxquels vous rendrez-vous?

Pour un recrutement réussi, il faut établir une relation de confiance avec les élèves, les parents et les partenaires des autres pays. Pensez-y lorsque vous mettez en application votre plan de recrutement.

Une question de culture

Scénario

Lors d'une mission de recrutement à l'étranger, vous parlez avec un père de famille qui envisage d'envoyer son fils étudier dans une école canadienne (pour y obtenir son diplôme). Tandis que vous discutez des possibilités offertes au sein de votre autorité scolaire, le père vous demande quelle est « la meilleure » école de votre autorité scolaire. Vous répondez que toutes les écoles proposent le même excellent programme d'études, et qu'elles ne diffèrent que par la taille, la localité de l'école, les cours facultatifs et les activités parascolaires. Le père ne semble pas convaincu et vous demande quelle école offrirait la meilleure éducation à son fils. Lorsque vous commencez à répéter votre explication initiale, il devient frustré et s'en va. Que s'est-il passé?

Analyse

Voilà un exemple de notions divergentes de distance hiérarchique (voir le chapitre 6 : Considérations culturelles). Au Canada, la distance hiérarchique est relativement faible. Pour nous, le principe d'égalité est primordial, et cela se reflète dans nos politiques provinciales et territoriales en matière d'éducation. Les contribuables albertains investissent dans l'éducation publique pour s'assurer que tous les jeunes ont accès à une éducation de qualité, quels que soient leur nom, le lieu où ils habitent ou les revenus de leurs parents. En revanche, l'homme à qui vous parliez est issu d'une culture où la distance hiérarchique est élevée. Il vit dans une société hautement stratifiée où certaines personnes et certains établissements sont considérés comme supérieurs aux autres (et fondamentalement différents d'eux). Il vous demandait de classer vos écoles selon une hiérarchie logique dans son environnement culturel, mais pas dans le vôtre.

Les parents qui viennent d'une culture où la distance hiérarchique est élevée peuvent s'imaginer que le Canada et ses systèmes scolaires sont également très stratifiés. Il faut donc leur expliquer qu'en Alberta, les élèves de différentes origines ayant des talents divers et des niveaux de réussite scolaire variables étudient ensemble dans les mêmes écoles.

Recevoir les demandes et les frais, et envoyer les lettres d'acceptation

Pour accepter officiellement un élève dans l'une de ses écoles, l'autorité scolaire doit lui remettre une lettre d'acceptation. Celle-ci confirme qu'à son arrivée au Canada, l'élève sera admis dans une école appartenant à l'autorité scolaire en question. L'élève étranger aura besoin de cette lettre pour obtenir son permis d'études auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et pour entrer sur le territoire canadien. Les lettres d'acceptation revêtent une grande importance pour CIC, et elles doivent être émises avec soin.

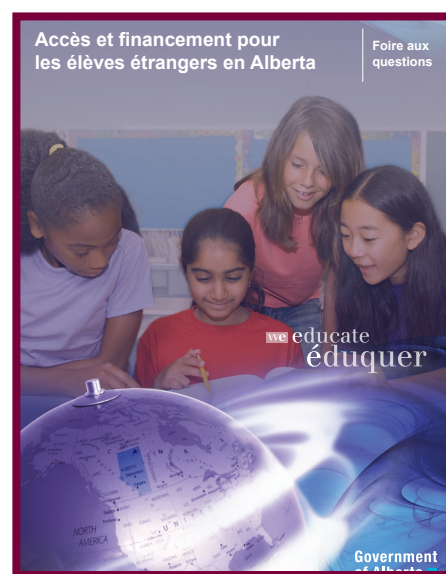
Certaines autorités scolaires émettent leurs propres lettres d'acceptation sur leur papier à entête, tandis que d'autres utilisent le modèle de lettre suggéré par CIC (voir l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers). Les autorités scolaires peuvent utiliser le format qu'elles préfèrent. À noter que l'ambassade de Corée exige certains renseignements particuliers dans les lettres d'acceptation (voir l'exemple à l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers).

Avant d'accepter officiellement un élève, l'autorité scolaire doit percevoir les frais de scolarité. Ce fonctionnement permet de garantir que les fonds sont disponibles afin d'assurer l'éducation de l'élève à son arrivée. Afin de protéger les élèves potentiels, de nombreuses autorités scolaires disposent de politiques qui garantissent le remboursement des frais de scolarité si le permis d'études est refusé par CIC. Vous trouverez des exemples de politiques de remboursement sur le site Web des membres du Conseil consultatif en matière d'éducation internationale, lesquels sont cités sur le site Web « Study in Alberta » du gouvernement de l'Alberta, à l'adresse <http://www.studyinalberta.ca>, et à l'annexe A : Leadership.

Prendre des dispositions concernant la garde des élèves

D'après CIC, les enfants mineurs qui viennent étudier au Canada ont besoin d'un adulte responsable de leur garde. « Tous les demandeurs mineurs doivent fournir une déclaration notariée, une signée par les parents ou les tuteurs légaux dans le pays d'origine et une signée par le gardien ou la gardienne au Canada, attestant que des dispositions ont été prises pour que ce dernier ou cette dernière puisse agir au nom des parents » (<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/institutions/index.asp>). Pour connaître la définition de *gardien* et de *tuteur légal*, consultez le Glossaire de ce guide.

Les autorités scolaires doivent prendre les dispositions relatives à la garde des élèves en suivant les étapes suivantes :



- informer les élèves étrangers accueillis et leurs parents de cette exigence;
- demander à la famille hôte ou au surveillant de résidence d'assumer la garde des élèves;
- demander à un membre du personnel ou à un autre adulte d'assumer temporairement la garde de l'élève, le temps de trouver une famille hôte;
- s'assurer d'obtenir une déclaration notariée, conformément à l'exigence de CIC;
- obtenir une preuve de l'accord de garde si celle-ci est organisée de façon indépendante par le parent ou le partenaire représentant.

Vous trouverez des exemples de formulaire de garde à l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers. À noter que la déclaration de garde pour les élèves coréens est particulière. Un exemple est inclus à l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers.

Informer les autorités concernées

Une fois que l'élève est admis et inscrit dans une école, il faut informer le directeur de l'école et lui présenter des renseignements complets sur l'élève, y compris sa date d'arrivée, son parcours scolaire, sa maîtrise de la langue anglaise et d'autres renseignements essentiels. Si c'est la première fois que l'école accueille un élève étranger, n'oubliez pas d'expliquer comment attribuer le bon code à l'élève (voir le document *Accès et financement pour les élèves étrangers en Alberta : Foire aux questions*, à l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers) et de fournir des stratégies pour lui attribuer des cours (voir la section Soutenir les nouveaux arrivants en Alberta, dans le présent chapitre).

Préparer l'arrivée de l'élève

Les autorités scolaires doivent organiser une séance d'orientation normale pour les élèves étrangers de manière à les préparer de façon appropriée au trimestre ou à l'année d'études qui les attend. Si possible, cette séance d'orientation doit inclure une rencontre en personne donnant à l'élève la possibilité de poser des questions, ainsi qu'un document par écrit qui présente les renseignements importants dont l'élève pourrait avoir besoin par la suite.

Vous trouverez un exemple de trousse d'orientation à l'intention des élèves étrangers à l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers.

Les autorités scolaires doivent également nommer un ou plusieurs conseillers chargés d'aider les élèves étrangers pour toutes les questions d'ordre personnel ou scolaire. Il est préférable de nommer un conseiller et une conseillère de manière à ce que l'élève puisse communiquer avec la personne (homme ou femme) avec laquelle il se sent le plus à l'aise. Ces conseillers doivent être bien formés pour aider les élèves étrangers et doivent, conformément aux lignes directrices

pour la gestion d'un programme d'accueil d'élèves étrangers réussi au sein des autorités scolaires de l'Alberta, connaître les politiques de l'autorité scolaire ainsi que ses stratégies de communication interculturelle. Ils doivent aussi connaître les aides sociales auxquelles les élèves étrangers peuvent avoir recours dans la communauté, comme les personnes ou les organismes qui peuvent communiquer avec eux dans leur langue maternelle. Il incombe aux autorités scolaires qui ne disposent pas des personnes adéquates de trouver des conseillers potentiels dotés des connaissances et de la formation appropriées.

Créer un système de suivi pour les élèves étrangers

Le système de gestion des renseignements sur les élèves de l'Alberta ne recueille pas tous les renseignements qui pourraient être utiles pour l'administration des programmes d'accueil d'élèves étrangers. Il peut donc être utile pour les autorités scolaires de créer ou d'acheter un système de gestion de l'information afin d'assurer le suivi des autres données concernant les élèves étrangers, comme leur numéro de passeport, leur nationalité et les coordonnées de leurs parents et de leur famille d'accueil.

Les sections suivantes de ce guide peuvent également vous être utiles :

Annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers

- *Lignes directrices pour la gestion d'un programme d'accueil d'élèves étrangers réussi au sein des autorités scolaires de l'Alberta : Commentaire* (sections 2 à 5)
- Exemple de formulaire de demande pour élève étranger
- Exemple de lettre d'acceptation de CIC (également accessible à l'adresse <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.asp>)
- Exemple de lettre d'acceptation pour les élèves coréens
- Déclaration relative à la garde de l'élève (CIC)
- Exemple de lettre de garde pour les élèves coréens
- *Accès et financement pour les élèves étrangers en Alberta : Foire aux questions*

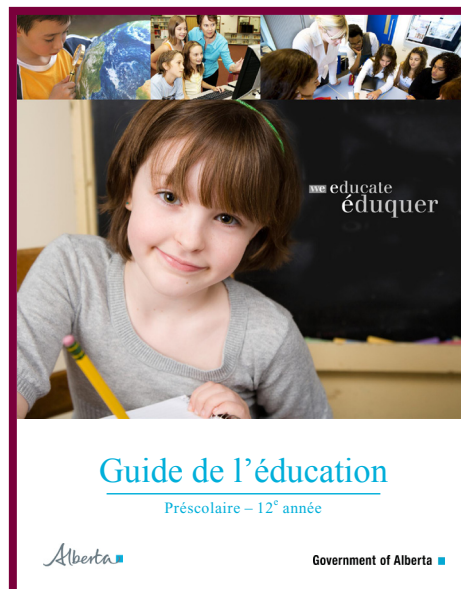
Troisième étape : Soutenir les nouveaux arrivants en Alberta

L'accueil d'un élève étranger en Alberta est toujours un moment palpitant. Toutefois, il peut aussi se révéler déroutant. L'élève peut se sentir perdu dans son nouvel environnement, et les administrateurs ou conseillers peuvent hésiter quant aux cours à lui offrir ou au code à lui attribuer. Pour faciliter la transition des élèves étrangers à leur arrivée dans les écoles albertaines, suivez les étapes ci-dessous.

Offrir un soutien social et affectif aux élèves étrangers

Le soutien social et affectif est d'une importance capitale pour les élèves étrangers que vous accueillez. Pour assurer ce soutien, les stratégies suivantes pourront vous être utiles :

- Fournir une séance d'orientation à l'élève étranger dès que possible après son arrivée.
- Répéter les renseignements d'orientation, de manière officielle ou officieuse, tout au long de l'année scolaire pour aider l'élève à intégrer l'information.
- Présenter à l'élève les conseillers qui lui sont affectés dès que possible après son arrivée.
- Organiser un système de « parrainage » entre l'élève étranger et un élève de l'Alberta ou un autre élève étranger qui a déjà effectué un tel séjour pour lui apporter une aide précieuse.
- Faire en sorte que les administrateurs et les conseillers soient bien préparés pour aider l'élève tout au long du processus d'adaptation culturelle. Le chapitre 6 : Considérations culturelles, présente aux administrateurs et aux conseillers-enseignants un résumé sommaire sur la communication interculturelle et l'adaptation culturelle. Cet aperçu n'est pas exhaustif; c'est pourquoi les administrateurs et les enseignants qui ne connaissent pas bien ce sujet doivent envisager de participer à une formation complémentaire sur les échanges culturels ou de consulter des ouvrages spécialisés (voir le chapitre 5 : Perfectionnement professionnel).



Fournir des conseils à l'école en matière de placement

Le *Guide de l'éducation : Préscolaire – 12^e année* de l'Alberta attribue aux directeurs d'école le pouvoir de placer les élèves dans le niveau ou les cours qui leur conviennent. Le placement des élèves est pourtant loin d'être une science exacte. Il s'agit souvent de prendre des décisions au meilleur de sa connaissance, de suivre les progrès de chaque élève et de faire les modifications nécessaires pour lui offrir le meilleur environnement d'apprentissage possible.

Une question de culture

Scénario

Après quelques semaines de cours, l'une de vos élèves étrangères vous dit qu'elle se sent mal à l'aide à cause de l'attention que lui portent les garçons de l'école. Lorsque vous lui demandez des détails, elle vous explique qu'ils l'abordent et lui font des insinuations romantiques. À votre connaissance, ce genre de harcèlement ne s'est jamais produit avec les autres filles de l'école, qu'elles soient étrangères ou albertaines. Que se passe-t-il?

Analyse

Lorsque vous demandez aux amis de l'élève étrangère, ils se disent surpris qu'elle se sente gênée. Ils pensaient qu'elle aimait recevoir ce type d'attention, parce qu'elle était toujours en train de flirter avec les garçons. Lorsque vous leur demandez de décrire leurs échanges, vous comprenez qu'il ne s'agit pas d'un cas de harcèlement sexuel, mais d'un malentendu interculturel.

Comme nous l'avons indiqué au chapitre 6 : Considérations culturelles, les indices non verbaux de communication varient grandement d'une culture à l'autre. Dans la culture de l'élève étrangère en question, il est courant d'avoir un contact physique avec les gens lorsque vous leur parlez. Au Canada, par contre, un geste de toucher durant une conversation peut avoir des connotations romantiques ou sexuelles, en particulier lorsqu'il s'agit d'un garçon et d'une fille du même âge qui n'ont pas de liens de parenté. Par conséquent, lorsque l'élève étrangère parlait avec un garçon en posant sa main sur son bras ou son épaule, elle pensait simplement être polie, alors que les autres pensaient qu'elle était en train de flirter.

Il serait utile d'expliquer à l'élève qu'au Canada, les gens ne touchent généralement pas les autres lorsqu'ils discutent simplement, et que son langage corporel est mal interprété. Suggérez-lui d'éviter de toucher les élèves de l'autre sexe lorsqu'elle leur parle. Expliquez-lui bien également dans quelles situations il est courant et approprié de toucher les autres.

Les conseils ci-dessous pourraient s'avérer utiles pour déterminer le placement des élèves.

- Tenez d'abord compte de l'âge de l'élève.

Les études ont montré qu'il est bénéfique de placer les élèves (surtout entre la 1^{re} et la 9^e année) à un niveau adapté à leur développement. La règle est la même pour les élèves étrangers. Ils auront plus de choses en commun avec des élèves de leur âge, et ils appliqueront leurs compétences en français ou en anglais principalement avec leurs camarades.

Il peut arriver que le personnel de l'école constate que les cours offerts à un élève étranger placé en fonction de son âge ne correspondent pas vraiment à ses besoins. Par exemple, un élève étranger pourra éprouver des difficultés en études sociales, soit parce que ce cours exige de fortes aptitudes de lecture et d'écriture en français ou en anglais, soit parce que le cours s'appuie sur des connaissances acquises dans des cours antérieurs d'études sociales. À l'inverse, un élève pourra trouver un cours trop facile parce qu'il en a déjà appris le contenu dans son pays d'origine.

- Évaluez et prenez en considération le niveau des connaissances et l'aptitude linguistique.

Pour éviter les situations telles que celle décrite ci-dessus, les écoles peuvent décider de placer les élèves en fonction de leurs connaissances et de leurs aptitudes linguistiques. Les élèves peuvent effectuer les évaluations dans des centres agréés par l'autorité scolaire ou directement dans l'école. Cette stratégie est plus courante pour les élèves en âge d'aller à l'école secondaire deuxième cycle.

- Tenez compte des expériences éducatives précédentes.

Les relevés de notes de l'élève et son dossier scolaire peuvent aider les écoles à déterminer le placement le plus approprié pour lui. Par exemple, les élèves originaires de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont généralement des connaissances semblables, en mathématiques et en sciences, à celles des élèves albertains (pour connaître la liste des pays de l'OCDE, visitez : <http://www.oecd.org>).

Les relevés de notes des autres pays peuvent nécessiter une évaluation plus pointue. Les conseillers en orientation qui hésitent sur la manière d'évaluer les relevés de notes doivent communiquer avec le coordonnateur ou le bureau international de leur autorité scolaire pour obtenir de l'aide et des conseils supplémentaires. Certaines autorités scolaires se sont également servies de la publication suivante :

International Education Research Foundation. *The New Country Index: Making Sense of International Credentials*, Berkeley, CA, Ten Speed Press, 2004.

Petit conseil en matière de placement

Les cours qui suscitent beaucoup d'intérêt et qui sont très interactifs, comme les beaux-arts, les arts dramatiques, l'alimentation et l'éducation physique, sont particulièrement utiles aux élèves étrangers durant leur premier semestre. Ces cours leur donnent l'occasion de prendre confiance en eux et d'acquérir les habiletés en communication dont ils ont besoin pour bien évoluer dans l'environnement scolaire et réussir dans les cours obligatoires.

- Prenez en compte les centres d'intérêt de l'élève et les objectifs du programme.

Les élèves étrangers viennent en Alberta pour diverses raisons. Certains recherchent une immersion linguistique et culturelle, tandis que d'autres souhaitent obtenir un diplôme d'études secondaires d'un établissement de l'Alberta. Il faut prendre en compte les objectifs personnels et les centres d'intérêt de l'élève pour déterminer les cours et le niveau scolaire à lui attribuer.

Inscrire l'élève et expliquer comment lui attribuer le bon code

Les élèves étrangers payants se voient attribuer le code de citoyenneté 5, « Résident temporaire (élève) », ainsi que le code d'inscription 416, « Élève en visite ».

Pour de plus amples renseignements sur les codes relatifs aux élèves, consultez le *Student Information System User Guide*, accessible à l'adresse http://education.alberta.ca/media/511491/sis_user_guide.pdf, et le document *Access and*, accessible à l'adresse http://education.alberta.ca/media/1096318/acces%20au%20financement%20pour%20eleves%20etrangers_web.pdf.pdf ou à l'annexe G : Programmes d'accueil d'élèves étrangers.

L'inscription appropriée de l'élève dans le système de gestion des renseignements sur les élèves vous permet de vous assurer que l'élève recevra une lettre de bienvenue de la part du ministère de l'Éducation. Ces lettres de bienvenue sont envoyées aux écoles, puis distribuées aux élèves étrangers peu après leur arrivée.

La bonne inscription des élèves permet également à Alberta Education de produire des statistiques et de déceler les tendances au sein de la population d'élèves étrangers, notamment leurs résultats aux tests standardisés et la transition à l'enseignement postsecondaire.

Fournir des conseils à l'école en matière d'équivalence de crédits

Le *Guide de l'éducation : Préscolaire – 12^e année* d'Alberta Education attribue aux directeurs d'école le pouvoir d'accorder des équivalences de crédits aux élèves du secondaire deuxième cycle. Les stratégies ci-dessous sont toutes valables pour déterminer dans quel cas et de quelle manière on peut attribuer ce type d'équivalences aux élèves étrangers.

- Examiner le relevé des cours déjà suivis par l'élève, les comparer aux programmes d'études de l'Alberta et établir les parallèles qui s'imposent.
- Donner la possibilité à l'élève de revendiquer des crédits pour un cours en passant un examen.
- Lorsque l'élève a suivi avec succès un cours dans une école de l'Alberta, accorder une équivalence pour tous les préalables requis pour ce cours. Par exemple, si l'élève réussit le cours Français 20-1, le directeur pourra lui attribuer une équivalence pour le cours Français 20-1 et le cours Français 10-1.

Les sections suivantes de ce guide peuvent également vous être utiles :

Chapitre 6 : Considérations culturelles

Annexe G : *Accès et financement pour les élèves étrangers en Alberta : Foire aux questions*, ou à l'adresse http://education.alberta.ca/media/1096318/acces%20au%20financement%20pour%20ele-ves%20etrangers_web.pdf.

